



AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRES, que les délibérations du Conseil communal du 26 avril 2021 concernant les règlements complémentaires sur le roulage ci-après :

- Emplacement PMR rue de la station 68B à 7321 Blaton ;
- Zone de stationnement rue d'Harchies ;

Ont été approuvées par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 12 mai 2021.

Les règlements complémentaires sur le roulage sont publiés conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les présents règlements entrent en vigueur dès la matérialisation sur place et au plus tôt le 5ème jour qui suit la présente publication et peuvent être consultés au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 avec prise de rendez-vous au 069/59.00.60.

Fait à Bernissart le 01 JUIN 2021

La Directrice Générale.,

Véronique BILOUET

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN